DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE CRUZY

34310
Téléphone : 04 67 89 41 46

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2025 A 18 H 15

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 avril à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - V. DOUVILLE DE FRANSSU - J-F. CHEVALIER - J-M. CARCELLER - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. DEMBELE.
EXCUSES : N. SOUCAILLE (procuration à J-M. CARCELLER) - M. FAUQUIER.
A 18 h 15, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Violaine DOUVILLE DE FRANSSU.
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Violaine DOUVILLE DE FRANSSU, secrétaire de séance.

1/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.
2/ Autorisation de signature d'un contrat de prêt.
3/ Convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages.
4/ Vote du budget primitif 2025 de la Commune.
5/ Vote du budget primitif 2025 du service Eau et Assainissement.
6/ Vote du budget primitif 2025 de la régie des Pompes Funèbres.
7/ Questions diverses.

1/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Monsieur le Maire expose que le plan des finances 2025 prévoit une perte des bases d'imposition de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires de 8.75 %. Pour compenser cette baisse, l'Etat nous offre la possibilité cette année encore de majorer de 5 % le taux moyen de TH de l'ensemble des communes héraultaises en 2024 et d'ajouter le produit ainsi obtenu à notre taux de TH 2024.
Monsieur le Maire propose donc de porter le taux d'imposition de TH pour 2025 à 12.98 %. Les taux de taxes foncières bâties et non bâties restent inchangés.
Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

2/ Autorisation de signature d'un contrat de prêt.

Monsieur le Maire expose que les travaux de raccordement à la station d'épuration de Quarante nous contraigne à contracter un emprunt. Plusieurs organismes de crédits ont été consultés et la proposition de la Caisse des dépôts et consignations s'avère être la plus intéressante. Un prêt de 200 000 € au taux révisable du livret A + 0.40 % représenterait un coût total pour la commune de 70 000 € environ, sur une durée de 25 ans.
Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer l'emprunt correspondant.
Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

3/ Convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages.

Monsieur le Maire expose que l'association « Les chats libres de Mirepeisset » est disposée à prendre en charge nos chats errants. Afin de leur faciliter la tâche, nous gérerions la commande des bons de stérilisation. Une demande de participation à la stérilisation et à l'identification des chats errants va être déposée auprès de la fondation 30 millions d'amis et de la fondation Brigitte Bardot.
Si ces demandes aboutissent favorablement, il conviendra de matérialiser ces accords par le biais d'une convention avec lesdites fondations.
Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer les conventions correspondantes.
Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

4/ Vote du budget primitif 2025 de la Commune.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Violaine Douville de Franssu, Adjoint délégué aux finances, qui présente à l'assemblée le budget primitif 2025 de la Commune :

COMMUNE DE CRUZY 2025

DEPENSES	**FONCTIONNEMENT**	**INVESTISSEMENT**

CHARGES A CARACTERE GENERAL	489 010,00	
CHARGES DE PERSONNEL	640 000,00	
INDEMNITES ELUS	68 249,00	
PART CHARGES INTERCOMMUNALES	40 000,00	
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	19 275,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	
DEPRECIATION POUR CREANCES DOUTEUSES	1 000,00	
CREANCES EN NON VALEUR	2 476,00	
REVERSEMENT FISCALITE SUD-HERAULT	20 000,00	
INTERETS DES EMPRUNTS	12 000,00	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	320 000,00	
AMORTISSEMENTS	4 771,00	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		143 710,00
CAPITAL DES EMPRUNTS		17 554,00
TRAVAUX EN REGIE		15 000,00
CAUTIONNEMENTS REMBOURSES		1 500,00
TOTAL DES OPERATIONS		708 966,00
	1 621 781,00	**886 730,00**
RECETTES	**FONCTIONNEMENT**	**INVESTISSEMENT**
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	514 667,00	
TRAVAUX EN REGIE	15 000,00	
PRODUITS DES SERVICES	56 740,00	
IMPOTS LOCAUX	453 719,00	
TAXE PYLONES	58 152,00	
DSC + FPIC COMMUNAUTE	30 821,00	
TAXE SUR ELECTRICITE	15 000,00	
TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATIONS	40 000,00	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	97 768,00	
COMPENSATIONS EXONERATIONS D'IMPOTS	17 293,00	
DOTATION NAT PEREQUATION	40 942,00	
DOTATION SOL RURALE	83 940,00	
DOTATION ELU LOCAL	255,00	
DOTATION BIODIVERSITE	15 000,00	
DOTATION RECENSEMENT	1 957,00	
REMB FCTVA	3 353,00	
PART CAE-CUI + CANTINE 1€	20 000,00	
PART MONTOULIERS FCT ECOLE	1 440,00	
REVENUS DES IMMEUBLES	68 310,00	
REMB FRAIS PERSONNEL APC	16 224,00	
REMB FRAIS PERSONNEL SERVICE EAU	70 000,00	
REMB FRAIS PERSONNEL SERVICE PF	1 200,00	
AMORTISSEMENTS		4 771,00
TAXES D'AMENAGEMENT		20 000,00
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA		57 329,00
SUBVENTIONS		290 920,00
AFFECTATION EN RESERVES		193 710,00
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		320 000,00
	1 621 781,00	**886 730,00**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 de la Commune présenté par Madame l'Adjoint délégué aux finances.

5/ Vote du budget primitif 2025 du service Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Violaine Douville de Franssu, Adjoint délégué aux finances, qui présente à l'assemblée le budget primitif 2025 du Service Eau et Assainissement :

COMMUNE DE CRUZY

SERVICE DES EAUX

BUDGET PRIMITIF 2025		
DEPENSES	**FONCTIONNEMENT**	**INVESTISSEMENT**
ACHAT D'EAU	5 000,00	
TRANSPORT D'EAU	10 000,00	
ELECTRICITE	66 000,00	
FOURNITURES DIVERSES	13 000,00	
ANALYSES	4 000,00	
TELECOMMUNICATIONS	1 000,00	
FRAIS BANCAIRES	500,00	
ENTRETIEN RESEAUX + STEP	18 000,00	
LOCATION MAT SPECIFIQUE	5 000,00	
MAINTENANCE	10 000,00	
TRAITEMENT BOUES	10 000,00	
ETUDES ET RECHERCHES	15 000,00	
FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	5 000,00	
CREANCES EN NON VALEUR	2 000,00	
ANNULATION DE TITRES	5 000,00	
DEPRECIATION POUR CREANCES DOUTEUSES	2 163,00	
ASSISTANCE TECHNIQUE CG + FSL	3 000,00	
REMB FRAIS PERSONNEL A LA COMMUNE	70 000,00	
REMB SALAIRE LOPEZ A PUISSERGUIER	16 000,00	
INTERETS DES EMPRUNTS	3 311,00	
AMORTISSEMENTS BIENS	76 878,00	
REDEVANCES AGENCE EAU	60 175,00	
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	160 000,00	
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		30 370,00
TRAVAUX EN REGIE		15 000,00
CAPITAL DES EMPRUNTS		7 908,00
RACCORDEMENT STEU QUARANTE		1 280 000,00
FORAGE RECONNAISSANCE + EXPLOITATION		320 000,00
ETUDES CAPTAGE PRIORITAIRE		60 000,00
AMENAGEMENT TERRAINS		12 076,00
RESEAUX EAU		10 000,00
RESEAUX ASSAINISSEMENT		10 000,00
MAT SPEC EAU		10 000,00
MAT SPEC ASST		5 000,00
TOTAL	**561 027,00**	**1 760 354,00**
RECETTES	**FONCTIONNEMENT**	**INVESTISSEMENT**
EXCEDENT REPORTE 2024	256 643,00	

VENTE DE L'EAU + TAXES	150 000,00	
TAXES RACC + BRANCHEMENTS	5 450,00	
REDEVANCES ASSAINISSEMENT+TAXES	90 000,00	
PFAC	10 000,00	
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	30 370,00	
TRAVAUX EN REGIE	15 000,00	
FCTVA	291,00	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 273,00	
EXCEDENT REPORTE 2024		285 158,00
SUBVENTION CAPTAGE PRIORITAIRE		34 480,00
SUBVENTION FORAGE		201 837,00
SUBVENTIONS RACCOR STEU QUARANTE		794 588,00
EMPRUNT RACCORD STEU QUARANTE		200 000,00
AMORTISSEMENT DE BIENS		76 878,00
FCTVA		7 413,00
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		160 000,00
TOTAL	**561 027,00**	**1 760 354,00**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 du Service Eau et Assainissement présenté par Madame l'Adjoint délégué aux finances.

6/ Vote du budget primitif 2025 de la régie des Pompes Funèbres.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Violaine Douville de Franssu, Adjoint délégué aux finances, qui présente à l'assemblée le budget primitif 2025 de la régie des Pompes Funèbres :

COMMUNE DE CRUZY

SERVICE POMPES FUNEBRES

BUDGET PRIMITIF 2025		
SECTION D'EXPLOITATION	**DEPENSES**	**RECETTES**
CERCUEILS + TRANSPORT	4 750,00	
PETIT EQUIPEMENT	948,00	
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	150,00	
VETEMENTS DE TRAVAIL	500,00	
CREUSEMENT FOSSES (SOUS-TRAITANCE)	200,00	
INSERTION ANNONCE	500,00	
SOINS CONSERVATION CORPS	1 500,00	
ENTRETIEN CORBILLARD	500,00	
ASSURANCE PERSONNEL + VEHICULE	1 100,00	
REMB FRAIS PERSONNEL COMMUNE	1 200,00	
SALAIRES + CHARGES VACATAIRES	1 700,00	
DEPRECIATION POUR CREANCES DOUTEUSES	26,00	
ERREUR TVA 2019	52,00	
AMORTISSEMENTS	1 445,00	
EXCEDENT 2024 REPORTE		3 742,00

OBSEQUES		10 829,00
TOTAL	14 571,00	14 571,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	**DEPENSES**	**RECETTES**
INSTALLATIONS GENERALES	2 000,00	
MOBILIER	1 000,00	
AUTRE MATERIEL	3 514,00	
EXCEDENT 2024 REPORTE		5 069,00
AMORTISSEMENTS		1 445,00
TOTAL	6 514,00	6 514,00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 de la régie des Pompes Funèbres présenté par Madame l'Adjoint délégué aux finances.

7/ Questions diverses.

- Débroussaillage des chemins ruraux : Monsieur le Maire expose que l'entreprise PEREZ nous a fait part de son intention de ne pas reconduire les travaux de débroussaillage des chemins en 2025. Deux possibilités s'offrent à nous :
    - louer le matériel (tracteur + épareuse) pendant 1 mois et demi et faire réaliser ces travaux par nos agents - coût : 9 000 € pour 180 h + 2 000 € de GNR + mobilisation des agents.
    - faire appel à une autre entreprise prestataire de services. Un devis a été établi comportant un taux horaire de 72 € TTC (au lieu de 50 € jusqu'à présent).

  Après discussion, le Conseil Municipal décide de faire appel à un prestataire de services en lui allouant un budget identique à celui des années précédentes.

- Compte-rendu de la réunion du 25 mars 2025 avec présentation des résultats de la recherche d'eau et mise en place des étapes nécessaires à l'exploitation du forage.
  Monsieur le Maire rappelle que les résultats des pompages d'essai sont très positifs en termes de quantité et de qualité de l'eau.
  L'exploitation du nouveau forage nécessite un arrêté de DUP dont le délai d'obtention est aujourd'hui d'environ 3 ans. Il est donc impératif d'engager cette démarche au plus tôt.
  Afin de pouvoir utiliser cette ressource en cas de pénuries d'eau à la source, notamment pendant la période estivale, il est à présent nécessaire d'équiper le forage.
  Par ailleurs, notre schéma directeur d'alimentation en eau potable est obsolète et nécessite à minima une actualisation si nous souhaitons bénéficier du soutien financier de l'Agence de l'Eau. Il intégrera un PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux).

Dans un souci d'optimisation du temps, ces études vont être menées en parallèle, avec l'assistance d'Hérault Ingénierie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,